

Jean-Eudes

Service d'aide à l'élève V1

2025-2026



Réalisation et fonctionnement

La réalisation de ce document a débuté pendant l'année scolaire 2021-2022 lors des rencontres hebdomadaires du service d'aide à l'élève et lors de trois demi-journées de travail. Ce document est le fruit d'un travail de remise en question, de réflexion, de discussion et de collaboration. Il vise à la mise en place d'une version améliorée du service d'aide à l'élève au Collège Jean-Eudes. Un modèle favorisant le bien-être des élèves, mais également le bien-être des employés. Le document est divisé en trois versions :

- V1: Membres du SAÉ et direction
- V2: Membres du personnel
- V3: Communauté

Le document est mis à jour au mois d'août et diffusé lors de la rentrée scolaire

Présentation

Introduction

Le service d'aide à l'élève (SAÉ) se compose d'une équipe d'intervenant.e.s qualifié.e.s qui travaillent dans un cadre précis et avec l'intention d'offrir un service de qualité, sans toutefois se substituer au service de santé disponible dans notre société. Le Collège Jean-Eudes est une maison d'éducation et le service d'aide à l'élève doit d'abord et avant tout permettre à nos élèves d'être aidé.e.s et accompagné.e.s de façon temporaire lorsqu'ils se retrouvent en situation de vulnérabilité.

Les intervenants

- Isabelle Bélanger, éducatrice spécialisée
- France Dandurand, travailleuse sociale
- Guylaine Hébert, éducatrice spécialisée
- Julie Richard, conseillère en orientation
- Judith Larose, psychoéducatrice
- Rika Paul-Blanc, infirmière auxiliaire
- Joanie-Kim Dolbec-Bradette, orthopédagogue

Le pourquoi du SAÉ

- Pour accueillir, accompagner, sécuriser, sensibiliser, conseiller et référer nos élèves qui en ont besoin ;
- Pour sensibiliser et faire la prévention à l'ensemble des élèves ;
- Pour aider l'élève à s'adapter ou aider l'école à s'adapter aux élèves ;
- Pour rendre l'élève disponible aux apprentissages et assurer la présence d'un filet de sécurité pour chacun ;
- Pour permettre le développement du plein potentiel de l'élève ;
- Pour soutenir les familles ;
- Pour aider l'élève à mieux vivre cette période de grands changements ;
- Pour comprendre l'élève et communiquer cette compréhension aux membres du personnel.

Rôle des intervenant.e.s

Travailleuse sociale

La travailleuse sociale offre un soutien aux élèves vivant des difficultés d'ordre personnel, social ou familial afin d'améliorer leur bien-être et leur parcours scolaire. Elle intervient lorsque des facteurs affectifs ou psychosociaux nuisent à la réussite scolaire de l'élève ou affectent son développement et son bien-être. En fonction des besoins, la travailleuse sociale peut planifier des rencontres individuelles, familiales ou de groupe. La travailleuse sociale peut offrir une intervention ponctuelle ou un suivi évolutif de la problématique présentée. Du dépistage au traitement de la problématique vécue, des approches d'interventions adaptées et reconnues sont proposées tout comme des approches thérapeutiques de support et de maintien qui visent le rétablissement du fonctionnement optimal de l'élève. Elle offre aussi du soutien, de l'écoute et du counseling aux parents et familles qui le désirent. Elle travaille de concert avec l'équipe du service de l'aide à l'élève et de l'équipe école.

Éducatrices spécialisées (TES) (1er cycle et 2e cycle)

Les éducatrices spécialisées travaillent en étroite collaboration avec les directions de niveau dans l'accompagnement des élèves à besoins particuliers (plans d'intervention, soutien psychosocial, situations particulières ou de crise). Elles contribuent à l'adaptation des élèves au secondaire dans toutes les situations pouvant être vécues par ceux-ci. Elles participent au processus des plans d'intervention pédagogiques des élèves à besoins spécifiques. Les éducatrices spécialisées sont présentes dans le milieu de vie des élèves pour prévenir les situations problématiques. Elles accompagnent lors des activités et des sorties scolaires. Elles participent à l'élaboration et à l'animation de diverses activités de prévention, de sensibilisation, de formation et contribuent au succès des semaines thématiques. Elles établissent et favorisent le lien avec les parents et les professionnels impliqués auprès des élèves.

Infirmière auxiliaire

Collaborant de près avec les autres membres du service d'aide à l'élève par son soutien, le rôle de l'infirmier auxiliaire est d'administrer les premiers soins, de faire de la prévention des maladies et des blessures, de faire des références médicales, de tenir à jour le dossier médical des élèves, d'organiser des campagnes d'information, de collaborer aux campagnes de vaccination, de faire le suivi des maladies infectieuses et chroniques et de veiller à l'application du protocole de retour des élèves ayant subi un traumatisme crânien.

Psychoéducatrice

Elle accompagne et soutient l'élève qui présente des difficultés d'adaptation en l'outillant pour qu'il soit en mesure de retrouver son équilibre adaptatif et de se développer à son plein potentiel. Elle planifie et organise des interventions en fonction des besoins de l'élève. Elle joue un rôle-conseil auprès des membres du personnel pour les accompagner et les soutenir dans leurs interventions auprès des élèves à travers des discussions cliniques et des formations. Elle joue un rôle clinique auprès de l'équipe du SAÉ. Elle priorise les moments de vécu partagé auprès des élèves.

Orthopédagogue

L'orthopédagogue est un pédagogue dans le domaine des sciences de l'éducation qui évalue et qui intervient auprès des élèves qui sont susceptibles de présenter, ou qui présentent, des difficultés d'apprentissage scolaire en lecture, en écriture ou en mathématique, incluant les troubles d'apprentissage.

Conseillère en orientation (C.O)

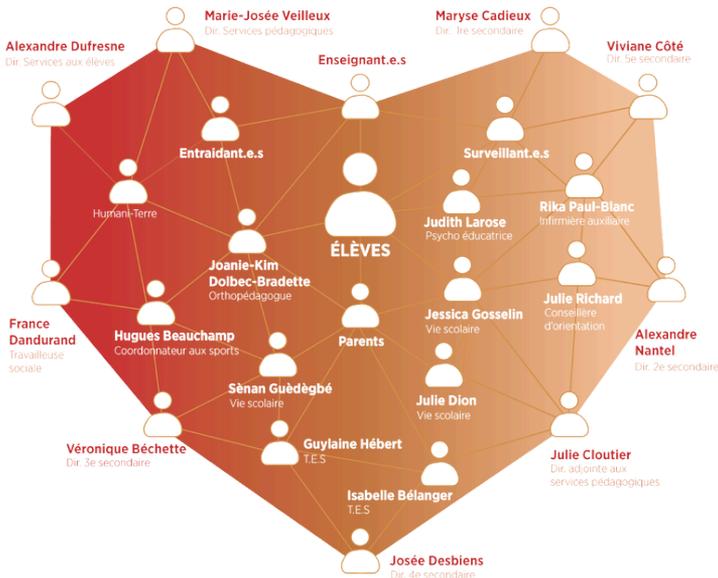
Les C.O. sont des professionnels de la relation d'aide, de l'orientation et du développement de carrière qui pratiquent dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines. Le rôle du C.O. consiste à outiller la personne afin qu'elle puisse développer et affirmer son autonomie professionnelle. Ses interventions visent le développement de la personne en portant une attention particulière à la dimension professionnelle.

*Le service d'aide travaille conjointement avec la conseillère en orientation et l'orthopédagogue qui font partie de l'équipe d'intervenants, bien qu'elles relèvent de la direction pédagogique.

Visuel du réseau d'aide

Le Collège Jean-Eudes peut compter sur la force de son équipe ; dans un milieu de vie unique comme celui offert par le Collège, nous nous distinguons par l'implication de tous et chacun.

Chaque élève étant unique, le réseau d'aide propose de cerner des adultes significatifs ou des pairs qui pourront agir à titre de personne-ressource et ainsi intervenir dans une perspective d'intervention universelle basée sur le modèle de Réponse à l'intervention (RàI).



Porte d'entrée du SAÉ



Élève en crise, pleurs,
etc. (incapable d'être
en classe)



L'élève se
présente par lui-
même au SAÉ



Référence par un
enseignant ou une
direction de classe



Les surveillants-
éducateurs prennent
l'élève en charge dans
toutes les situations



Un intervenant du SAÉ
reçoit l'élève et le
dirige vers la bonne
ressource (surveillants,
TES ou référence)



Le formulaire de
référence est envoyé à
la psychoéducatrice et
à la direction des
services aux élèves

Limites du service

Équipe d'intervenant.e.s

Puisque la santé de nos intervenants est à la base même de la qualité des services offerts aux élèves dans le besoin, le service d'aide souhaite établir les balises suivantes :

Limites des membres de l'équipe

- Travailler en moyenne 7 h par jour ;
- Prendre 30 minutes sur l'heure du dîner pour manger ;
- Privilégier les rencontres d'équipe pour favoriser l'échange et le support ;
- Une par semaine (équipe restreinte) ;
- Une par semaine (équipe élargie) ;
- Structurer les rencontres d'équipe pour favoriser l'efficacité.

Rencontres individuelles avec des élèves

Il existe deux types de rencontres individuelles, soit les rencontres ponctuelles et les rencontres de suivi. Les rencontres ponctuelles sont des rencontres non planifiées. Des élèves ayant une situation les empêchant d'aller en classe (crise, pleurs, etc.). Les rencontres de suivi sont des rencontres planifiées à la suite d'une évaluation des besoins.

Limites des rencontres ponctuelles

- Apaiser et ouvrir le dialogue afin d'amener l'élève à un niveau fonctionnel rapidement ;
- Après un maximum de 45 minutes, l'élève doit retourner à la maison s'il n'est pas fonctionnel, à l'exception des situations où un protocole particulier est mis en place.

Limites des rencontres de suivi

- Un maximum de 3 rencontres par jour ;
- Un maximum de 45 minutes par rencontre.

Structure d'intervention à suivre :

- Rencontre 1-2 : Évaluation des besoins : collecte des données ;
- Rencontre 2-3 : Fixe les objectifs, explique la démarche, établit les limites, élabore le plan d'action, commence l'intervention ;
- Rencontre 3-4-5 : Intervention ;
- Rencontre 5-6 : Atteinte des objectifs et bilan ou discussion d'équipe sur le cas.

Limite du SAÉ quant à l'accueil d'un élève en crise

Les intervenants du SAÉ ne sont pas toujours disponibles pour accueillir un élève en crise ou non fonctionnel. C'est pourquoi l'équipe a mis en place un protocole d'accueil d'un élève en crise qui peut être mis en place par l'équipe des surveillants. Ce protocole permet à chaque élève dans le besoin d'être pris en charge rapidement. Le rôle de l'équipe des surveillants est d'apaiser, d'ouvrir le dialogue et de consigner des faits qui permettront à l'équipe d'intervenants du service d'aide de prévoir une rencontre de suivi pour évaluation. Les surveillants seront formés pour s'assurer que chaque élève puisse repartir à la maison en toute sécurité même s'il n'a pas rencontré un intervenant du SAÉ.

Communication avec les surveillant.e.s

Les surveillants sont les yeux et les oreilles du service d'aide aux élèves. Lorsque la communication est optimale et bien organisée, la portée et l'efficacité du SAÉ sont grandement améliorées. La communication a donc un effet direct sur l'impact des limites du SAÉ.

Communication du SAÉ vers les surveillants

La communication du SAÉ vers l'équipe des surveillants se réalise quotidiennement via le chef des surveillants et/ou la rencontre hebdomadaire avec l'équipe des surveillants.

Communication des surveillants vers le SAÉ

Les surveillants qui observent des éléments inquiétants de nos élèves peuvent partager l'information en tout temps aux intervenants du SAÉ.

La psychoéducatrice est présente lors des rencontres hebdomadaires avec les surveillants-éducateurs, afin d'assurer une communication constante entre les deux équipes.

Limites du SAÉ concernant la notion de 1er répondant

Le service d'aide aux élèves n'est pas un service de 1er répondant. Bien qu'il puisse être facilitant d'appeler un intervenant du SAÉ lorsqu'un élève est en crise ou dans le besoin, ce fonctionnement diminue considérablement l'efficacité du SAÉ, désorganise le service et diminue la qualité du service offert aux élèves.

Les 1ers répondants au CJE sont dans l'ordre :

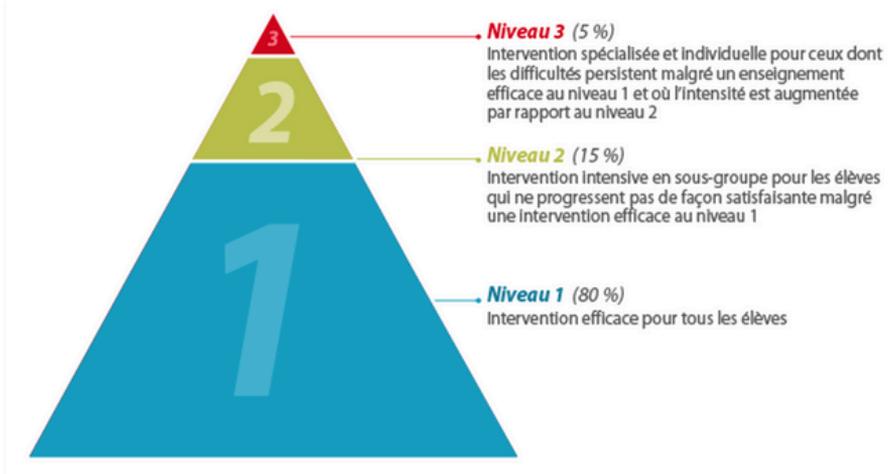
- Les surveillants;
- L'infirmier auxiliaire.

L'équipe du SAÉ a mis en place une procédure en cas d'urgence santé, voir page 13.

3.0 Le modèle RAI

Le SAÉ doit moderniser ses façons de faire afin de répondre à l'augmentation des demandes envers le service et la difficulté d'accès aux services dans notre société. Les interventions individuelles spécialisées, auxquelles les membres de l'équipe du SAÉ consacrent environ 80% de leur temps doivent graduellement diminuer afin de laisser la place à des interventions universelles et des interventions intensives en sous-groupe. Cela permettra de répondre davantage aux besoins des élèves et aux demandes de service. Le SAÉ doit devenir un pilier dans la mise en place d'une structure basée sur le modèle RAI. Cette transition ne peut s'effectuer dans un court laps de temps, un horizon de moyen-long terme est envisagé.

Les pages qui suivent présentent les grandes lignes des trois niveaux d'intervention du modèle RAI vers quoi le SAÉ tend pour les prochaines années.



Le modèle comportemental de réponse à l'intervention (RAI) est un modèle d'intervention et d'organisation de services issu de la recherche en éducation réalisée aux États-Unis, qui peut être utilisé à titre préventif et pour intervenir efficacement auprès des élèves en difficulté d'adaptation. Plusieurs provinces canadiennes utilisent ce modèle, et le Québec l'utilise de plus en plus autant sur le plan de l'apprentissage que sur le plan comportemental. Il importe ainsi de situer les interventions de l'enseignant dans le contexte d'un tel modèle. « Ce modèle est conçu pour identifier ponctuellement les élèves qui ne font pas les progrès attendus consécutivement à un enseignement de qualité et pour leur fournir des interventions d'appoint adaptées à leurs besoins avant que des problèmes légers deviennent de graves problèmes » (Desrochers, DesGagné & Biron, 2012, p. 42).

LE NIVEAU 1 – les interventions universelles

Les interventions universelles ciblent directement ou indirectement l'ensemble des élèves du Collège.

- Formations auprès des membres du personnel
- Interventions positives basées sur l'approche du soutien aux comportements positifs
- Observations (quoi, comment observer)
- Comment référer
- Cohérence, constance d'intervention
- Révision du plan de lutte à l'intimidation
- Protocole face aux signalements
- Gradation des interventions
- Implantation d'un programme pour l'anxiété et la gestion du stress

- Semaine de prévention :
 - Intimidation
 - Suicide
 - TCA (trouble conduite alimentaire)
 - Santé mentale

- Élaboration d'un calendrier

- Animation d'activités en classe :
 - Consommation
 - Organisation
 - Anxiété
 - Orientation scolaire

- Aménagement d'un local OASIS

- Travail avec les différents partenaires :
 - SPVM
 - Ressources communautaires du quartier (Cumulus, Maison Jean Lapointe, ANEB, GRIS, Fondation Jeunes en tête)

- Collaboration avec la vie étudiante pour s'arrimer avec les périodes d'examen et les activités plaisantes
- Programme des entraidents
- Présence terrain des intervenants du SAÉ pour favoriser le vécu éducatif partagé
- Activités de prévention offertes par les Entraidents et les membres du comité LGBTQ+
- Soutien aux apprentissages offert par l'orthopédagogue
- Partenariat avec l'organisme Pact de rue qui assure la présence d'un intervenant externe une fois par semaine au Collège.

LE NIVEAU 2 – Interventions spécialisées en sous-groupe (prévention + intervention)

Ce type d'intervention visent directement ou indirectement les élèves ou un groupe d'élèves présentant des difficultés d'adaptation légères pour qui l'intervention universelle n'est pas suffisante.

- Animation de sous-groupe sur différents thèmes
- Ateliers après les cours
- Interventions ponctuelles
- Gestion d'un élève en crise
- Communication avec les surveillants
- Plan de sécurité pour un élève à risque
- Implantation d'un programme pour l'anxiété
- Rôle conseil auprès d'un membre du personnel
- Protocole à suivre lors d'une situation d'intimidation
- Interventions dans le local OASIS
- Mise en place des plans d'intervention pédagogique
- Soutien pédagogique (orthopédagogue)

LE NIVEAU 3 – Interventions spécialisées, individuelles et intensives

Ce type d'intervention visent directement ou indirectement les élèves présentant des difficultés d'adaptation modérées à sévères pour qui les interventions spécialisées en sous-groupe n'ont pas complètement répondu aux besoins.

- Rencontres de suivi individuel
- Démarche de référence pour des ressources externes
- Mise en place des plans d'intervention comportementale
- Communication avec les parents
- Soutien des familles
- Rôle-conseil du SAÉ auprès de la direction lors des cas disciplinaires
- Concertation multidisciplinaire avec des professionnels externe
- Rééducation orthopédagogique
- Évaluation psychosociale

Comité et activités annuelles

Description des comités

Les membres du Service d'aide à l'élève sont engagés auprès de différents comités d'élèves et de membres du personnel afin de poursuivre l'atteinte de la mission du Service, soit favoriser le bien-être des élèves.

- Comité empreintes : Les projets Empreintes, en collaboration avec l'organisme Ensemble... pour le respect de la diversité, fournissent un accompagnement pédagogique aux groupes d'élèves volontaires et motivés à s'impliquer pour améliorer le vivre-ensemble de leur communauté. Les élèves sont outillés pour mieux agir stratégiquement en faveur de l'inclusion social et contre les discriminations. *Responsable : Isabelle Bélanger, éducatrice spécialisée*
- Entraïdant.e.s : Le groupe des entraïdant.e.s est composé d'élève de 3e à 5e secondaire. Ensemble, ils visent à créer un milieu de vie accueillant et sain au Collège en offrant de l'accueil, du soutien et en participant aux activités de prévention auprès des autres élèves. Certaines rencontres sont ouvertes à l'ensemble des élèves qui souhaitent s'impliquer. *Responsable : Judith Larose, psychoéducatrice*
- Comité LGBTQ+ : À partir des besoins de notre milieu et suivant les recommandations du MEES, le comité LGBTQ+ se veut un lieu sécuritaire et de soutien aux membres de la communauté LGBTQ+. À travers les rencontres, les objectifs et mandats du comité seront déterminés. Les allié.es sont aussi les bienvenus parmi ce comité. L'objectif principal est de fournir un espace sécuritaire aux membres de la communauté où à ceux en questionnement. *Responsable : Judith Larose, psychoéducatrice*

Description des activités prévention

Tel qu'exposé dans les pages précédentes, le modèle Ràl propose, dans un premier temps, d'adopter des interventions universelles auprès de tous nos élèves. Ainsi, plusieurs activités de prévention sont offertes de pair avec le Service d'aide à l'élève.

Toutes les activités de prévention sont axées autour des sept compétences socioémotionnelles pour le développement d'une santé mentale positive: la connaissance de soi, la gestion des émotions et du stress, la demande d'aide, l'adoption de comportements prosociaux, la gestion des influences sociales, les choix éclairés en matière d'habitudes de vie et l'engagement social.

Tout au long de son parcours, l'élève pourra compter sur des activités de prévention visant à le faire réfléchir à diverses thématiques : santé mentale, diversité et santé sexuelle, prévention des dépendances et des toxicomanies, violence et intimidation, gestion du stress, organisation et planification scolaire, etc.

Activités de prévention

1^{re} secondaire :

- Atelier sur le civisme animé par le SPVM
- Atelier mon équilibre animé par la Maison Jean Lapointe
- Ateliers sur la gestion du stress et de l'anxiété animé par le SAÉ
- Caravan de la tolérance pour la prévention de l'intimidation animé par l'organisme Ensemble pour le respect de la diversité
- Contenu en éducation à la sexualité animé par des collaborateurs externes
- Contenu en orientation scolaire animé par Julie Richard, conseillère d'orientation
- Pact de rue

2^e secondaire :

- Atelier Base pour la santé mentale animé par la Fondation Jeunes en tête
- Ateliers sur la gestion du stress et de l'anxiété animé par le SAÉ
- Maison Jean Lapointe
- Prévention des dépendances-classes des substances animées par Pact de rue
- Prestation du groupe QWARTZ prévention de l'intimidation
- Contenu en éducation à la sexualité animé par des collaborateurs externes
- Contenu en orientation scolaire animé par Julie Richard, conseillère d'orientation
- Gris atelier prévention homophobie

3^e secondaire :

- Ateliers sur la gestion du stress et de l'anxiété animé par le SAÉ
- Vaccination
- Prévention des dépendances-cycle d'assuétude animées par l'organisme Pact de rue
- Formation RCR animée par Dominic Rivière, infirmier auxiliaire
- Caravan de la tolérance sur le sexisme et l'homophobie animé par l'organisme Ensemble pour le respect de la diversité
- Contenu en éducation à la sexualité animé par des collaborateurs externes
- Contenu en orientation scolaire animé par Julie Richard, conseillère d'orientation
- Conférencier

4^e secondaire :

- Prévention de la dépression animée par la Fondation Jeunes en tête
- Ateliers sur la gestion du stress et de l'anxiété animé par le SAÉ
- Prévention des dépendances-consommation et sexualité animé par l'organisme Pact de rue
- Témoignage toxicomanie en prévention des dépendances
- Atelier de prévention de l'homophobie animé par le GRIS Montréal
- Contenu en éducation à la sexualité animé par des collaborateurs externes
- Contenu en orientation scolaire animé par Julie Richard, conseillère d'orientation
- Journée santé mentale
- GRIS Montréal - identité de genre
- Jeu hasard et argent

5^e secondaire :

- Atelier sur la prévention des troubles alimentaires animé par une collaboratrice invitée
- Prévention des dépendances-après bal animé par le SAÉ et des collaborateurs invités
- Contenu en éducation à la sexualité animé par des collaborateurs externes
- Contenu en orientation scolaire animé par Julie Richard, conseillère d'orientation

Procédure en cas d'urgence santé



Type d'urgence : fracture, élève inconscient, choc vagal, glycémie

1. Sécuriser le lieu et l'élève
2. Appeler le 911
3. Aller chercher un outil d'urgence au besoin
 - a. Défibrillateur (DEA) à l'Agora ou au Gym ;
 - b. Epipen (pour choc anaphylactique) à l'infirmerie ou au bureau des surveillants.e.s. Il est aussi possible de prendre l'Epipen d'un autre élève ;
 - c. Glucagon (pour choc hypoglycémie) à l'infirmerie.
4. Appeler les parents
5. Vérifier que l'élève a une carte d'assurance maladie ou fiche médicale (FGP)
6. Aviser la direction de classe
7. Produire un rapport d'événement

Procédure d'organisation de la vaccination

1. Premier contact avec le CLSC et recevoir la date de vaccination (Infirmier)
2. Réserver en priorité la salle Jean-Eudes, sinon la bibliothèque (Infirmier)
3. Communiquer la date de vaccination à la direction de classe (Infirmier)
4. Partager les modèles de lettre aux parents et les rappels aux élèves à la direction de classe (Infirmier)
5. Faire une demande aux surveillants pour surveiller la vaccination (Infirmier)
6. Faire une demande aux ressources matérielles pour les besoins (Infirmier)
7. Faire l'horaire de la vaccination (Direction de classe)
8. Envoyer la liste de groupes (Excel) au CLSC (Secrétaire des services aux élèves)
9. Envoyer un courriel d'information aux parents (Direction de classe)
10. Faire un rappel aux élèves le formulaire, carnet, manger, etc. (Direction de classe)

Structure d'intervention à suivre



Rencontre 1-2 : évaluation



Rencontre 2-3 : fixer les objectifs, expliquer la démarche, établir les limites, élaborer le plan d'action, commencer l'intervention



Rencontre 3-4-5 : intervention



Rencontre 5-6 : atteindre des objectifs et bilan ou discussion d'équipe sur le cas

Processus clinique du SAÉ

1. Réception de la demande

Comment référer au service d'aide :

- Complétion du formulaire de référence
- Référence vers le bon service/intervenant

2. Prise de contact et début du suivi (Rencontre 1 à 2)

- Ouverture du dossier
- Accueil de l'élève
- Identification des besoins prioritaires
- Collecte de données
- Évaluation de la situation
- Signature des formulaires de consentement
- Signature de la lettre d'engagement au suivi

3. Élaboration du plan d'action (Rencontre 2 à 3)

- Détermination des objectifs avec l'élève
- Élaboration du plan d'action avec l'élève

4. Intervention (Rencontre 3 à 5)

- Mise en place des moyens déterminés avec l'élève
- Communication au besoin avec directions ou enseignants

5. Bilan ou révision du plan d'action (Rencontre 5 à 6)

- Révision des objectifs avec l'élève
- Consultation des collègues, selon l'évolution du suivi
- Référence vers des services plus spécifiques, selon les besoins
- Fin de l'intervention, demeurons disponible au besoin

Grille de priorisation du SAÉ

	Niveau	Délais prévu <i>(dans la mesure du possible)</i>	Description	Exemples
1	Urgent	Dans la journée	La vie de l'élève ou d'une autre personne est en danger de façon imminente.	1) Crise suicidaire ; 2) Consommation excessive ; 3) Victime de violence et menace d'agir de façon violente ; 4) Est à la rue ; ...
2	Prioritaire	Dans la semaine	La vie n'est pas en danger. La situation a un impact majeur sur le bien-être psychologique et la santé physique et mentale. Si l'individu n'a pas de soutien, la situation pourrait devenir urgente.	1) Retour d'une hospitalisation ; 2) Trouble de santé mentale instable et non-traité (dépression, schizophrénie, trouble bipolaire, trouble d'anxiété, ...) 3) Deuil récent (dans les dernières semaines) ; ...
3	Important	2 semaines <i>(ou plus, selon l'achalandage)</i>	La vie n'est pas en danger. La situation a un impact moins grand sur la santé physique et mentale de l'individu.	1) Démotivation scolaire ; 2) Conflit relationnel ; 3) Difficultés d'organisation ; 4) Timidité et difficultés sociales ; ...
4	Pas de suivi pour l'instant	N/E <i>(discussion clinique, avec le référent, suggérée)</i>	Les difficultés ou les diagnostics ne nuisent pas à la réussite de l'élève dans son milieu scolaire et/ou personnel.	1) A déjà eu un suivi en psychoéducation mais n'en désire pas actuellement. 2) Vit une situation difficile à l'extérieur de l'école ou a un diagnostic, mais reçoit déjà du soutien à l'extérieur de l'école (psychologue, CLSC, ...) et la situation n'influence pas sa réussite scolaire ; ...

Procédure, plans d'intervention

Les premiers responsables des plans d'intervention sont les directions de classe. Le SAÉ joue un rôle important dans la mise en place et le suivi des plans. Le tableau suivant présente la procédure des plans d'intervention :

1. Réception du rapport du spécialiste et de la demande de plan d'intervention par la direction de classe de l'élève concerné
2. Analyse du rapport par un professionnel (psychoéducatrice et orthopédagogue)
3. Élaboration du plan d'intervention
4. Partage et signature du plan d'intervention par tous les acteurs impliqués
5. Révision du plan d'intervention lors de chaque fin d'étape
6. Bilan de fin d'année

Jean-Eudes